



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

06/01/15

Dossier complet le

06/01/15

N° d'enregistrement

F04115 P0006

1. Intitulé du projet

Augmentation de la puissance brute et mise en conformité de la microcentrale de Chauvency Saint-Hubert
au titre de L214-17 et L214-18 du Code de l'Environnement

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom MALLET

Prénom SEBASTIEN

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

O'NRJ

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SEBASTIEN MALLET

RCS / SIRET 4 9 8 4 9 7 5 2 8 0 0 0 2 2

Forme juridique Sarl

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
ENERGIE 25° Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Installation existante d'une puissance maximale brute inférieure à 500 kw avec modification de la hauteur de chute entraînant une augmentation de plus de 20% de la puissance initiale. La puissance maximale brute va passer de 240 à 413 KW soit une augmentation de 72%.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Augmentation de la hauteur de chute du seuil fixe de la microcentrale de Chauvency Saint-Hubert de 0.60 m sur la
rivière Chiers.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'augmenter la hauteur de chute maximale brute permettant de passer de 2m à 2.60m afin d'augmenter la production de la micro-centrale.

Le deuxième objectif est la mise en conformité de la micro-centrale au titre de la continuité écologique et du débit réservé (Articles L214-17 et L214-18 du Code de l'Environnement).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'augmentation de la hauteur de chute sera réalisée par la fixation de rehausses de type clapets sur la crête du déversoir. Ces clapets seront amovibles et automatisés pour permettre leur effacement en cas d'inondations. Le prise d'eau sera réaménagée en prise d'eau ichtyocompatible pour la dévalaison des poissons migrateurs et une passe à poissons en rive gauche du seuil fixe permettra la montaison. Un exutoire spécifique pour le transport sédimentaire sera aménagé dans l'une des vannes de décharge.

L'ensemble des travaux se fera en période d'étiage et en dehors de la période de reproduction des poissons soit entre le mi-juin et la fin octobre 2015.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en service d'une deuxième turbine et l'augmentation de la chute permettra d'augmenter et de régulariser la production.

L'augmentation du niveau d'eau dans le bief aura une incidence sur la production de la microcentrale de Chauvency-le-Château 1.62 km en amont qui va perdre 0.6 m de chute. Un bail emphytéotique a été établie entre les propriétaires des 2 ouvrages.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation article L.214-3 du code de l'environnement. Procédure R.214-71 à R. 214-84.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Débit maximal dérivé :	16.2 m3
Hauteur de chute brute maximale :	2.6 m
Puissance maximale brute :	413 KW
Zone de travaux passe à poissons (y compris installation de chantier) :	150 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Moulin de Chauvency Saint Hubert
rue du moulin
55600 Chauvency Saint Hubert

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 17' 38" 4 Lat. 49 ° 31' 38" 0

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Règlement d'eau du 15 février 1847

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Implantation de la passe à poissons : cours d'eau
 Augmentation de la hauteur de chute : cours d'eau
 Installation de chantier : friche près de la microcentrale

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le site est situé dans la ZNIEFF de type II du Pays de Montmedy (Id : 4100410380)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan communal de sauvegarde par rapport aux risques naturels pour la commune de Chauvency-Saint Hubert (il n'existe pas de carte communale)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR2112004 7 km ZPS FR2112013 13 km ZPS FR4112005 9 km SIC FR2100342 7km SIC FR4100234 9 km SIC FR4100186 14 km SIC FR4100155 5 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Débit dérivé maximum de 16.2 m³ soit 72% du module. Faible longueur du tronçon court-circuité (TCC, 141ml) alimenté au minimum par le débit réservé équivalent à 10% du module (2.22m³/s). Restitution 100% du débit à la Chiers après passage dans les turbines et restitution par le canal de fuite de 140 ml. Impact négatif prévisible : diminution du débit réservé au TCC d'environ 2m³/s se traduisant par des diminution de tirants d'eau et vitesses sur les premiers mètres linéaires du TCC en étiage.</p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrassement du lit mineur pour l'implantation de la passe poissons engendrera un excédent de matériaux de l'ordre de 90m ³ de type blocs et graviers inertes qui pourront faire l'objet d'une mise en décharge.
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation du béton armé pour la réalisation de la passe à poissons de type passe à bassins.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Impact négatif : destruction d'habitats aquatiques de type plats rapides dans la zone d'implantation de la passe à poissons sur environ 100 m². Destruction d'habitats aquatiques de type plats rapides en amont de la courbe de remous suite à l'élévation du plan d'eau de 0.6m sur une surface d'environ 300 m². Effet positif sur le seuil du moulin de Chauvency-le-Château dont la chute résiduelle abaissée de 0.6 m sera portée à 0.30 m au module, ce qui la rend franchissable pour certaines espèces migratrices.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II du Pays de Montmedy concerne des gîtes à chiroptères à plus de 2.5 km de Chauvency- St Hubert en zones boisées et des pelouses en dehors du bassin versant. L'élévation du plan d'eau dans le bief et les travaux n'auront pas d'incidence sur les populations de chiroptères.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondations de la Chiers référencées comme catastrophes naturelles en 1993 et 1995.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'habitation sur la zone de travaux ou à proximité de la micro-centrale.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations à l'intérieur de la micro-centrales liées à la présence des turbines sans incidence.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Restitution 100% du débit à la Chiers après passage dans les turbines et restitution par le canal de fuite de 140 ml. Cette restitution ne constitue pas une pollution.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de la hauteur de chute à Chauvency St Hubert entraîne l'arrêt de la production du moulin de Chauvency-le-Château. Cette perte production électrique est compensée par les installations de Chauvency St Hubert par la mise en service d'une deuxième turbine et des machines à plus haut rendement. L'augmentation du niveau du plan d'eau dans le bief peut conduire à accroître le caractère humide des pâtures le long du bief par effet de nappe sans accroître le risque d'inondation par débordement de la Chiers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où l'augmentation de la hauteur de chute au moulin de Chauvency-St Hubert induit l'élévation du plan d'eau du bief existant dont la courbe de remous s'étend déjà jusqu'à l'ouvrage amont de Chauvency-le-Château, les modifications morphodynamiques sur les milieux aquatiques de type lentiques seront négligeables. Les hauteurs des berges actuelles entre les 2 ouvrages permettent de contenir cette augmentation sans débordement, de plus, en cas de crues, l'effacement des clapets automatiques sur le seuil permettront de ramener le seuil à sa cote initiale, il n'y a donc pas d'aggravation du risque d'inondation.

Le projet s'accompagne de la restauration de la continuité écologique au titre du L214-17 pour la micro-centrale de Chauvency St Hubert mais favorise aussi la montaison sur le seuil amont de Chauvency-le-Château.

De plus l'absence d'impact du projet sur des zones d'intérêt patrimoniale permet de dispenser le projet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

